

Créé en 2001 (niveau IV) puis modifié en 2016 le titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) exerce le métier d'animateur socio culturel ou d'éducateur sportif dans le champ de la mention de son diplôme.

**FormPlus19, seul organisme habilité à organiser la formation BPJEPS AF à Brive.**  
**Renseignements sur [www.formplus19.fr](http://www.formplus19.fr) ou par mail [formplus19@gmail.com](mailto:formplus19@gmail.com) ou téléphone 06.67.07.67.70**

# Professeur de fitness/musculation

## BPJEPS mention Activités de la Forme

Le (la) titulaire du BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités de la Forme » est « coach sportif » ou « professeur de fitness ». Le BPJEPS AF est délivré au titre de deux options :

- ↘ option « cours collectifs »
- ↘ option « haltérophilie, musculation ».

Compétence spécifique à l'option « cours collectifs » :

- ↘ encadrer et conduire des cours collectifs en musique.

Compétence spécifique à l'option « haltérophilie, musculation » :

- ↘ encadrer et conduire des actions d'animation en haltérophilie et musculation (jusqu'aux premiers niveaux de compétition fédérale en haltérophilie).

Compétences communes aux deux options :

- ↘ organiser et gérer des activités de la forme en assurant la sécurité des pratiquants et des lieux de pratiques ;
- ↘ communiquer sur les actions de la structure et participer à son fonctionnement.

### ► CONDITIONS D'ACCÈS

Les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) sont fixées par arrêté.

Les épreuves consistent en un Test navette « Luc Léger » et des démonstrations techniques selon l'option.

Les EPEF et le « tableau des dispenses » se trouvent dans les annexes IV et VI de l'arrêté du 5 septembre 2016 consultables sur : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr) (emploi-métiers → BPJEPS → réglementation 4 UC).

Les organismes de formation organisent, en plus de ces épreuves, au moins un entretien oral et un écrit, pour sélectionner les meilleurs candidats à l'issue des EPEF.

### ► LA FORMATION

Elle dure généralement 10 mois. Le nombre d'heure de formation en centre de formation est de 600 heures minimum pour les stagiaires en formation initiale.

Le BPJEPS se prépare en alternance dans une structure de stage et dans un organisme de formation habilité par la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine.

La liste des organismes de formation est consultable sur [nouvelle-aquitaine.drdjscs.gouv.fr](http://nouvelle-aquitaine.drdjscs.gouv.fr) (formations certification → offre de formation Nouvelle Aquitaine → formations jeunesse sports).

### ► EMPLOYEURS

Le titulaire du BPJEPS AF peut exercer :

- ↘ au sein d'une entreprise du secteur marchand ;
- ↘ au sein d'une association sportive ;
- ↘ en activité libérale (par exemple, statut d'auto-entrepreneur).